

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES



Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Ploujean

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non.

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Ploujean

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par m^{lle} Anna Lavie, du bourg de Ploujean

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. deux, outre la susdite Directrice

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 59, dont 19 dans la 1^{re} classe

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucune.

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à M. le Comte de Gouyon-Beaufort (Ploujean)

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Fondation de la famille de la Fréglage, acquittée par les héritiers, qui paient un bon annuel.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. _____

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Deux, dont l'ancienne Supérieure de l'école.

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. à la congrégat. des Filles du S. Esprit

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.